

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Je ne saurais dire si pareil projet de loi ne devrait pas être précédé d'une résolution, et ce serait à Votre Honneur qu'il appartiendrait de se prononcer en pareille matière. Quant au projet de loi dans son ensemble, le Gouvernement en a fait l'objet d'une étude des plus soignée et des plus approfondie. Les arrangements effectués touchant l'exportation du nickel ont reçu l'approbation la plus absolue des autorités britanniques et surtout celle du comité formé en Grande-Bretagne dans le but de régler l'exportation des ressources ou matériaux qui pourraient servir à l'ennemi.

M. L'ORATEUR: A mon avis, ce projet de loi influerait suffisamment sur le commerce pour tomber sous le coup de l'article 50 du règlement ainsi conçu:

Nul bill relatif au commerce ou ayant pour objet quelque modification des lois sur le commerce, ne doit être soumis à la Chambre tant que la proportion pas été d'abord examinée en comité de la Chambre entière et agréée par elle.

M. W. F. MACLEAN: Le projet de loi tendant à réglementer l'exportation du gaz naturel et de l'énergie électrique fut présenté en 1906 par sir Charles Fitzpatrick, sans avoir été précédé d'une résolution. Ce bill ne devint pas loi et à la session suivante sir Allen Aylesworth en saisit de nouveau la Chambre. Dans les deux circonstances, le projet de loi fut adopté en première lecture sans avoir été précédé d'une résolution, de sorte que la procédure suivie par cette Chambre vient parfaitement à l'appui de mon attitude. Comme ce projet de loi reproduit les dispositions des projets présentés par les deux ministres de la Justice précédents, je ne crois nullement outrepasser mes droits, en proposant l'adoption du bill en première lecture; mais si Votre Honneur décide que je dois procéder par voie de résolution, je me ferai un devoir de m'incliner devant votre décision; seulement, en pareille éventualité, nous modifierions la procédure suivie par cette Chambre.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: La question pourrait rester en suspens, pour permettre à M. l'Orateur de l'étudier.

DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Altesse royale le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. W. G. WEICHEL (Waterloo-nord) propose qu'une adresse soit présentée à Son Altesse royale le Gouverneur général pour

[M. W. F. Maclean, York-sud.]

remercier humblement Son Altesse royale du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres à l'ouverture de la session.

Ce serait folie de ma part, monsieur l'Orateur, de ne pas avouer que je suis jusqu'à un certain point, embarrassé pour remplir aujourd'hui, la tâche qui m'a été confiée. Si j'apprécie toute la courtoisie et la largeur de vues de l'esprit de justice anglais que comporte cet honneur, je me rends compte aussi qu'il ne s'adresse pas à moi personnellement, mais bien à la circonscription que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre, aux dignes citoyens de Waterloo-nord, à leur sobriété, à leur énergie et à leur activité. Au nom de mes électeurs je désire exprimer au très honorable premier ministre toute ma profonde reconnaissance pour le mouvement généreux qui l'a poussé, à cette période solennelle de l'histoire de notre pays, à conférer à mon humilité ce grand honneur qui, je vous l'assure, est hautement estimé et doublement apprécié.

Avant d'entrer dans mon sujet, permettez-moi de transmettre à Son Altesse royale, le Gouverneur général et à son estimable épouse nos sentiments les plus sincères de respect et de gratitude pour la bienveillante courtoisie et la bonne volonté qu'ils n'ont cessé de témoigner, en chaque occasion, envers le peuple canadien. Le zèle infatigable et l'activité dont a fait preuve Son Altesse royale à l'époque de la formation et du départ du premier contingent et l'intérêt bienveillant qu'Elle a montré en faveur de la milice en général, ainsi qu'en font preuve les sacrifices qu'Elle s'est imposée en parcourant de longues distances pour inspecter et encourager nos troupes, ont été hautement appréciés par la nation reconnaissante. La présence au Canada durant cette période critique est bien désirable et ses avis ont été d'une valeur inestimable pour le gouvernement canadien.

Les remerciements du peuple canadien sont dus à Son Altesse royale la duchesse de Connaught, pour le vif intérêt qu'Elle a témoigné à l'œuvre de la Croix-Rouge en faveur des troupes canadiennes et pour sa généreuse assistance au fonds de secours belge. Le très aimable cadeau de Noël qu'Elle a fait à chacun des officiers et soldats du corps expéditionnaire et qui consistait en une carte de félicitation qui accompagnait un pain de sucre d'érable a été vivement apprécié par tous. Non seulement ce fut un grand plaisir pour nos troupes canadiennes de voir que la plus grande